

# Mise à jour associative

Toute association ayant fait l'objet d'un enregistrement à la Maison des Associations devra - pour pouvoir conserver ce statut d' « association enregistrée à la Maison des Associations », ainsi que tous les services liés - adresser chaque année au service Vie Culturelle et Associative un formulaire de mise à jour des informations.

Téléchargez le [formulaire de mise à jour administrative](#)



☎ 04 50 95 07 00

HORAIRES :  
Du Lundi au Vendredi :  
9h > 12h & 13h30 > 17h

MAIRIE D'ANNEMASSE  
BP 530  
74107 Annemasse cedex